



# 5èmes/3èmes - Préparation des épreuves pour l'obtention de l'attestation de securite routiere 1 et

## 2

publié le 11/04/2023

### ASSR 1 et 2 - session 2023

---

*Descriptif :*

Attestation Securite Routiere

---

Les élèves de cinquième et de troisième doivent passer une épreuve de sécurité routière :

ASSR1 pour le niveau cinquième

ASSR2 pour le niveau troisième

Quelques rappels : l'ASSR 1 est obligatoire pour passer le BSR

l'ASSR 2 est obligatoire pour préparer le permis de conduire

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site <https://eduscol.education.fr/2995/attestations-de-securite-routiere-foire-aux-questions-reglementaire-et-pedagogique>.

Les élèves sont invités à s'entraîner sur le site suivant : <https://e.assr-education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Vous voudrez bien prendre connaissance de l'organisation ci-jointe relative à la passation aux ASSR 1 et 2 pour la session 2023

#### Document joint

 [organisation\\_assr\\_1\\_et\\_assr\\_2](#) (PDF de 575.5 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement :** ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.